



Nouvelles du conseil du 10 août 2020

Planification sous surveillance

En début d'année, le Conseil municipal avait établi une planification détaillée des travaux qu'il entendait réaliser ou voir réalisés en 2020. Lundi soir, il a fait un point de situation et constaté que de nombreuses tâches, administratives ou de construction, demeurent encore au programme. Le retard pris s'explique en bonne partie par les effets de la pandémie. Les autorités mèneront à chef un maximum des travaux listés et reporteront les autres à l'année prochaine.

Rencontre tripartite

La traditionnelle rencontre intercommunale annuelle, entre les autorités de Cortébert, de Corgémont et de Sonceboz-Sombeval, a été agendée au 10 septembre prochain. A son ordre du jour figurent notamment l'idée d'une éventuelle fusion, le raccordement entre Corgémont et Sonceboz-Sombeval en matière d'eau potable, ainsi que le partage d'expérience dans le domaine des installations solaires.

Recensement architectural

Réalisé et transmis par l'Office de la culture et des monuments historiques, le nouveau recensement architectural (qui répertorie, évalue et décrit les monuments historiques), concernant notre localité, a rencontré l'approbation des autorités municipales ; elles n'ont émis aucune remarque à son sujet. La liste des monuments recensés a été légèrement raccourcie. Les propriétaires de tous les biens immobiliers concernés seront informés personnellement.

Les textiles dans les conteneurs

Les sociétés spécialisées dans le recyclage Tell-Tex et Texaid annoncent qu'elles renoncent, dès la fin de cette année, à organiser des récoltes porte à porte dans notre commune. Conséquemment, les habitants de Sonceboz-Sombeval sont chaleureusement invités à déposer leurs vêtements et chaussures usagés, propres évidemment, dans les trois conteneurs ad hoc. Ces matériaux sont recyclés et une grande partie retrouve une deuxième vie.

Crédit libéré

Le Conseil municipal a libéré lundi un crédit de 90'000 francs et adjugé les travaux de remplacement des portes et fenêtres sur le complexe du Brahon, plus précisément dans les locaux de la voirie et des sapeurs-pompiers.

L'assemblée municipale avait voté un crédit de 105'000 francs pour ces travaux qui pourraient donc être finalement un peu moins onéreux.

On peut dépasser

L'Office cantonal de la circulation routière vient d'avertir les autorités municipales, qui relaient l'information à l'attention de la population : l'interdiction de dépasser, sur la route Sonceboz-La Heutte, a été abrogée. Cette interdiction avait été instaurée le 20 septembre 1982 et elle est jugée aujourd'hui inutile, au vu du très faible taux d'accident enregistré sur ce tracé.

Attention cependant à respecter le marquage routier, et en particulier les portions de ligne continue.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Indemnités pour frontaliers

Notre commune est celle de tout le canton de Berne qui touche les plus fortes indemnités, au titre des impôts à la source prélevés sur les gains des travailleurs frontaliers employés sur son territoire. La décision de l'administration bernoise des finances, pour l'année 2019, vient d'être communiquée aux autorités ; elle fait état d'indemnités versées pour un total de 658'454 francs très exactement et se révèle en légère hausse par rapport aux années précédentes.

Rentrée sans barrière

En préambule de la séance du Conseil municipal s'est tenue lundi une rencontre entre les directions de l'École primaire et de l'École à journée continue, la présidence de la commission scolaire, le chef concierge et les représentants des autorités locales. Il s'agissait de préparer la rentrée scolaire de lundi, dans le respect des nouvelles directives en vigueur suite à la pandémie.

Peu de changements interviendront, par rapport à la rentrée de mai dernier, et les distances sociales devront être respectées consciencieusement.

Les barrières posées devant le complexe Prés 5 pourront par contre être enlevées.

Chantier Coop : un pas important

Ce mercredi matin, les représentants des autorités municipales se sont rendus à Berne, pour y signer des actes en rapport avec le chemin passant entre La Poste et le commerce Coop. Ce passage devient conséquemment un bien communal, alors qu'il appartenait jusque-là à Sonadar AG, la société propriétaire du géant orange.

Cette signature constitue un pas important dans le dossier de construction du nouveau magasin. Elle implique en effet que l'accessibilité des parcelles sises au Sud du commerce est désormais garantie, d'une part, et que lesdites parcelles seront viabilisées. La Municipalité se chargera en effet d'équiper le chemin en conduites pour l'eau potable et pour les eaux usées, ainsi qu'en gaines techniques. Coop assumera pour sa part la pose du revêtement routier.

Deux cours cantonaux

Le corps intercommunal des sapeurs-pompiers La Suze a été sollicité, par les autorités bernoises spécialisées, pour organiser deux cours de base, dans notre commune. Ces formations s'adresseront aux sapeurs francophones du canton et se dérouleront du 1er au 5 septembre prochain.

Pour pouvoir les mettre sur pied, La Suze avait demandé au Conseil municipal l'autorisation de brancher des conduites sur les bornes hydrantes, d'utiliser les infrastructures du corps intercommunal et d'utiliser également les surfaces de la déchetterie et les alentours du complexe du Brahon.

Lundi soir, les autorités locales ont accepté volontiers de permettre l'organisation de ces cours, qui visent à augmenter la sécurité de la population bernoise.

Les cartons se recyclent

La Municipalité rappelle à toute la population que la déchetterie du Brahon est équipée d'une presse à carton, qui permet de récupérer et recycler ce matériau. Constatant que les conteneurs semi-enterrés contiennent de plus en plus de cartons, elles précisent que ces dépôts sont bel et bien interdits.

Dès le 1er janvier 2021, les cartons qui seront déposés dans ces conteneurs, hors sacs taxés, pourront déboucher sur une amende envers l'auteur du dépôt. Il en ira de même pour les dépôts de carton, attaché ou non, sur la voie publique ou aux abords des conteneurs semi-enterrés.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Les autorités invitent les habitants à prendre dès à présent la bonne habitude de déverser leurs cartons dans la benne ad hoc du Brahon, ou de les éliminer au moyen de sacs officiels.

Cela vaut-il la peine ?

Face à la recrudescence des incivilités de tous genres commises dans la localité, les autorités et les services techniques municipaux se posent sérieusement la question de savoir s'il vaut encore la peine de fournir le moindre effort, autant pratique que financier, pour embellir au mieux le village.

Depuis quelques années, un accent croissant est porté à l'esthétique, aux décorations florales de qualité, qui réjouissent la plupart des habitants et améliorent l'image et l'ambiance générale de notre localité. Or tout récemment, les pots de fleurs qui garnissaient le pont sur la Suze, à la rue des Prés, ont été jetés gratuitement dans la rivière... Le découragement est désormais de mise !